



Vendredi 30 octobre 2020

## Covid-19 : informations pratiques

L'évolution de la situation épidémique a conduit le Gouvernement à instaurer une période de **confinement** à compter du **vendredi 30 octobre (0h00) jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre a minima**. L'objectif est de limiter le plus possible les déplacements et les occasions de contacts. Durant cette période, les missions de service public sont intégralement assurées et l'accueil du public maintenu.

### Télétravail

**Le télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent.** Les dispositions arrêtées ont été précisées dans le message aux agents du 29 octobre. Vous trouverez ci-joint la circulaire qui les précisent. Celle-ci est également consultable depuis [ce lien](#).

♦ **Circulaire du 29 octobre 2020** relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'État dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire (ministère de la Transformation et de la Fonction publiques).

### Déplacements entre le domicile et le lieu de travail

La carte professionnelle des agents publics tient lieu de justificatif de déplacement pour les déplacements professionnels. Il n'est donc pas nécessaire de disposer d'une attestation de l'employeur. L'usage de la carte professionnelle doit être strictement limité aux déplacements professionnels, à l'exclusion de tout autre.

Si votre carte professionnelle n'indique pas le lieu de travail, il est recommandé d'avoir sur soi un document précisant ce lieu.

### Mesures barrières

Le respect des mesures barrières est impératif. 3 nouvelles mesures ont été instaurées :

- limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum) ;
- aérer les pièces 10 minutes 3 fois par jour ;
- utiliser les outils numériques (TousAntiCovid).

L'utilisation de l'application **TousAntiCovid** permet en effet à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19. L'utilisateur peut ainsi agir directement pour sa santé et celle des autres en contribuant à rompre les chaînes de transmission et ralentir la propagation du virus. Pour télécharger l'application, [cliquez ici](#).

### Informations des agents

Durant cette période de confinement, des messages mail "Flash SG" seront adressés aux agents afin leur communiquer au plus tôt les informations, consignes et recommandations.

Vous pouvez retrouver toutes les informations pratiques liées au contexte épidémique sur [l'intranet ministériel Alizé](#). Par ailleurs, vous continuerez de recevoir la lettre d'information périodique d'Alizé.

Et afin de permettre aux agents qui n'auraient pas accès à Alizé de pouvoir rester informés, ces informations sont également disponibles et actualisées régulièrement sur la page [economie.gouv.fr/crisebercy](http://economie.gouv.fr/crisebercy) accessible 24/24h sur internet (accessible également par le bouton « agents du MEFR » sur la page d'accueil du site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)).



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains  
ou utiliser une solution hydro-  
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son  
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique



Porter correctement un masque  
quand la distance ne peut pas  
être respectée et dans les lieux  
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au  
moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses  
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,  
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)



0 800 130 000

(appel gratuit)

Retrouvez [toutes les infos et recommandations aux agents du MEFR](#) sur Alizé.

---

**Conception | SG-Sircom**